Nations Unies A/71/616–S/2016/768*



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr. générale
7 septembre 2016
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante et onzième session
Point 36 de l'ordre du jour
La situation en Afghanistan

Conseil de sécurité
Soixante et onzième année

La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales*

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 68/11 de l'Assemblée générale et de la résolution 2274 (2016) du Conseil de sécurité, dans lesquelles j'ai été prié de rendre compte tous les trois mois de l'évolution de la situation en Afghanistan.

2. Le rapport fait le point des activités menées par les organismes des Nations Unies en Afghanistan, notamment dans les domaines de l'action humanitaire, du développement et des droits de l'homme, depuis la publication de mon rapport en date du 10 juin 2016 (A/70/924-S/2016/532). Il récapitule également les principaux changements intervenus en ce qui concerne la situation politique et les conditions de sécurité, ainsi que les événements régionaux et internationaux qui concernent l'Afghanistan.

II. Faits nouveaux pertinents

3. Les tensions accrues entre le Président afghan Ashraf Ghani et le Chef de l'exécutif, Abdullah Abdullah, la persistance de l'insécurité et l'augmentation des pressions exercées par des groupes d'opposition politique ont contribué à l'instabilité croissante de la situation. Le parlement a confirmé deux nominations clefs, celle du Ministre de la défense et celle du Directeur de la Direction nationale de la sécurité; pour la première fois depuis la création du Gouvernement, il y a près de deux ans, tous les postes en rapport avec la sécurité et la défense avaient ainsi été pourvus. En outre, l'Afghanistan a obtenu un financement international pour les Forces nationales de sécurité afghanes jusqu'en 2020. Celles-ci ont été fortement

* Deuxième nouveau tirage pour raisons techniques (7 décembre 2016); document initialement paru sous la cote A/70/1033-S/2016/768.

16-14928* (F) 071216 071216







éprouvées dans tout le pays du fait de la poursuite des affrontements avec les Taliban, qui ont causé un nombre de pertes civiles sans précédent depuis que l'ONU a commencé à recenser systématiquement les pertes en 2009 et entraîné de nouveaux déplacements. Pendant ce temps, les perspectives d'un éventuel processus de paix avec les Taliban sont restées limitées. Le Gouvernement a poursuivi ses préparatifs en vue de la Conférence de Bruxelles sur l'Afghanistan, qui doit se tenir le 5 octobre 2016, et a notamment continué d'élaborer le Cadre national pour la paix et le développement en Afghanistan. Des progrès tangibles ont été accomplis dans l'application du programme de lutte contre la corruption.

A. Évolution de la situation politique

4. Les tensions au sein du Gouvernement se sont exacerbées au cours de la période considérée. Le 11 août, le Chef de l'exécutif a critiqué publiquement l'action du Président, estimant que les consultations menées par ce dernier sur plusieurs nominations clefs avaient été insuffisantes et que la mise en œuvre de l'accord portant création du Gouvernement d'union nationale était incomplète. Les nominations en question étaient celle de l'ancien Président de la Commission électorale indépendante, Ahmad Yusuf Nuristani, comme ambassadeur en Espagne, et celle du conseiller principal du Président sur les communications stratégiques, Nader Naderi, en tant que chef de la Commission indépendante de la réforme administrative et de la fonction publique, annoncées respectivement les 9 juillet et 9 août. Les deux dirigeants se sont rencontrés le 17 août afin d'entendre les préoccupations du Chef de l'exécutif. D'autres réunions sont prévues.

5. Avant même que les dissensions politiques n'apparaissent entre le Président et le Chef de l'exécutif, le Gouvernement a été de plus en plus souvent critiqué publiquement par des dirigeants politiques de l'opposition, qui affirmaient qu'en l'absence de réformes électorales, d'élections au parlement et aux conseils de districts, et de la tenue d'une loya jirga afin de modifier la constitution, l'accord portant création du Gouvernement d'union nationale expirerait en septembre 2016, soit deux ans après sa signature le 21 septembre 2014. L'ancien Président Hamid Karzai et un membre éminent du Conseil pour la protection et la stabilité de l'Afghanistan (dans l'opposition), Omar Daudzai, ont tous deux souligné qu'il fallait organiser une loya jirga.

6. La période considérée a été marquée par la tenue de plusieurs manifestations qui ont réuni des personnalités de l'opposition. Le 22 juillet, dans la province de Khost, quelque 7 000 personnes ont manifesté pour demander la dissolution du Gouvernement et la tenue d'une loya jirga afin d'en nommer un nouveau. Le 23 juillet, à Kaboul, lors d'une manifestation de Hazaras contre un projet de ligne électrique, deux kamikazes se sont fait exploser, faisant 73 morts parmi les civils et 293 blessés. La cérémonie funèbre tenue le 25 juillet a réuni l'ancien Président Karzai et plusieurs autres anciens hauts responsables politiques. L'endroit est devenu un lieu de rassemblement pour les opposants au Gouvernement. Le 29 juillet, les organisateurs de la manifestation du 23 juillet ont publié une déclaration invitant à manifester de nouveau si le Gouvernement ne satisfaisait pas à leurs exigences.

7. Des manifestations ont eu lieu du 27 juillet au 6 août dans les provinces de Fariab, Kandahar et Nangarhar à propos des résultats obtenus par le Gouvernement, de l'insécurité et des nominations officielles. Le 1er août, des militants d'origine tadjike ont menacé de manifester et d'organiser, le 1er septembre, une cérémonie de réinhumation pour un dirigeant tadjik qui avait été au pouvoir pendant une courte période en 1929. Ils ont reçu l'appui du Chef de l'exécutif, de l'ancien Ministre de l'intérieur, Zarar Ahmad Moqbel Osmani, et du Gouverneur par intérim de la province de Balkh, Mohammad Atta Nur.

8. La présence de groupes armés affirmant être associés à des responsables du Gouvernement fermement implantés dans le nord, en particulier ceux affiliés aux partis politiques Jumbesh-i-Milli et Jamiat-e Islami, a continué de contribuer à l'insécurité. Des milices se revendiquant du parti Jumbesh-i-Milli ayant été accusées de violations des droits de l'homme dans la province de Fariab, le Président Ghani a ordonné le 26 juin l'ouverture d'une enquête et ordonné au dirigeant du parti, le Premier Vice-Président Abdul Rashid Dostum, de mettre fin à ses opérations militaires et de rentrer à Kaboul.

9. Des progrès ont été accomplis dans les nominations aux fonctions de direction. Le 20 juin, la chambre basse de l'Assemblée nationale a confirmé la nomination de Masoom Stanekzai au poste de Directeur de la Direction nationale de la sécurité et celle d'Abdullah Khan Habibi en tant que Ministre de la défense; pour la première fois depuis la création du Gouvernement, tous les postes en rapport avec la sécurité avaient été pourvus. Plusieurs fonctions importantes continuent d'être exercées à titre intérimaire, notamment celles de Ministre des mines et du pétrole, de chef de la Direction indépendante de la gouvernance locale et de gouverneurs des provinces de Balkh et de Nourestan.

10. Face aux appels lancés en faveur de nominations qui soient davantage ouvertes à tous, le Président Ghani s'est entouré de plusieurs conseillers. Le 23 juin, il a nommé l'ancien Ministre de l'éducation sous le Président Karzai, Farooq Wardak, Conseiller principal pour les affaires provinciales, et le 28 juillet, Mohammad Almas Zahid, parlementaire de la province de Parwan, Conseiller principal pour la solidarité nationale. Le 2 août, Abu Hussain Yasir, chef du Mouvement islamique populaire d'Afghanistan, parti politique à prédominance chiite, a été désigné Conseiller du Président pour la sécurité, et le 9 août, Hamidullah Farooqi, ancien Ministre des transports et de l'aviation civile sous le Président Karzai, a été nommé Chancelier de l'université de Kaboul. Le 14 août, Ustad Abdul Halim, affilié au Conseil pour la protection et la stabilité de l'Afghanistan dirigé par Abdul Rasul Sayyaf, a été désigné Conseiller du Président pour les affaires tribales.

11. Des progrès ont été accomplis concernant les réformes électorales qui doivent précéder les futures élections, comme prévu dans l'accord portant création du Gouvernement d'union nationale. Une commission mixte de l'Assemblée nationale saisie d'un décret concernant les organismes de gestion des élections qui avait été rejeté le 13 juin par la chambre basse avant d'être approuvé le 28 juin par la chambre haute n'a pas réussi à surmonter les désaccords de ses membres concernant le décret avant que l'Assemblée suspende ses travaux pour l'été, le 21 juillet. Le statut du décret étant contesté, le Président et le Chef de l'exécutif ont rencontré des membres de la communauté internationale le 14 juillet et renouvelé leur engagement d'appliquer des réformes électorales et d'organiser des élections au parlement et aux conseils de districts. Dans une lettre datée du 31 juillet, la Commission indépendante de contrôle de l'application de la Constitution a fait savoir que le

Gouvernement pouvait émettre un nouveau décret sans le transmettre à l'Assemblée nationale au cours de la dernière année de la législature. Le Gouvernement a continué de travailler à un projet de décret dont l'adoption devrait permettre de réaliser certaines réformes électorales et d'aller de l'avant.

12. Les perspectives de pourparlers entre le Gouvernement et les Taliban sont restées très limitées pendant la période considérée, le mollah Haibatullah Akhundzada, nouveau chef des Taliban, ayant fait porter ses efforts sur la consolidation de son autorité et les opérations de combat. Aucun désaccord important dans le mouvement taliban n'a été signalé à la suite du changement de dirigeant. Le 6 juillet, dans un discours marquant la fin du Ramadan, le Président a invité les Taliban à adhérer à un processus de paix et de réconciliation. Le 14 juillet, un porte-parole du Président a fait savoir qu'il n'était pas prévu de tenir une sixième réunion du Groupe de coordination quadrilatérale, composé de l'Afghanistan, de la Chine, des États-Unis d'Amérique et du Pakistan. Parallèlement, une délégation de Taliban s'est rendue à Chengdu (Chine) les 21 et 22 juillet.

13. Les pourparlers de paix entre le Gouvernement afghan et parti le Hezb-i-Islami de Gulbuddin sont au point mort, apparemment sur des questions telles que le calendrier de retrait des forces étrangères et les garanties de sécurité et de représentation politique du parti. Dans le message qu'il a prononcé le 3 juillet à l'occasion de l'Eïd al-Fitr, le chef du Hezb-i-Islami, Gulbuddin Hekmatyar, a déclaré que ses combattants avaient pour ordre de se battre contre les Forces nationales de sécurité afghanes uniquement en cas de légitime défense.

14. Le Haut Conseil pour la paix a progressé dans l'élaboration de sa nouvelle structure et de sa stratégie, qu'il a présentée à la communauté internationale le 1er août. Le projet de stratégie de paix et de réconciliation en Afghanistan a fait l'objet de consultations avec des représentants de la société civile, y compris avec des organisations de femmes, dans le cadre de l'application, par le Gouvernement, du Plan d'action national afghan pour les femmes et la paix et la sécurité. Les donateurs sont convenus de prolonger le financement provisoire du Haut Conseil pour la paix jusqu'à la fin de septembre.

15. Durant la période considérée, la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) a facilité plusieurs manifestations organisées à l'appui d'initiatives de paix locales. Le 20 juillet, dans la ville de Pol-e Khomri (province de Baghlan), environ 225 représentants du gouvernement de la province et de la société civile, ainsi que des théologiens originaires de différents districts, ont participé à une jirga de paix organisée par les autorités de la province et appuyée par la MANUA. Les participants se sont engagés à œuvrer en faveur de la paix dans leurs districts. Le 9 août, la MANUA a organisé une conférence régionale sur le rôle des jeunes dans le processus de paix, à laquelle ont assisté 40 représentants de la jeunesse dans les districts, qui étaient originaires des provinces de Samangan, Balkh, Sar-e Pol et Jozjan. Les participants ont adopté une déclaration par laquelle ils ont demandé au Gouvernement et à la communauté internationale de faire participer les jeunes au processus de paix et de tenir une conférence nationale de la jeunesse afin d'examiner les initiatives de paix.

B. Sécurité

16. La situation sur le plan de la sécurité est restée très instable, les Taliban ayant continué à mener d'intenses opérations. Depuis que le mouvement a lancé son offensive de printemps le 12 avril, de nombreux affrontements armés ont eu lieu. Au cours de la période considérée, les Taliban se sont efforcés essentiellement de remettre en question le contrôle exercé par le Gouvernement dans les grands districts des provinces de Baghlan, Kondoz et Takhar (dans le nord-est), de Fariab et Jozjan (dans le nord), et du Helmand, de Kandahar et Orozgan (dans le sud), et ont notamment tenté de prendre le contrôle des centres administratifs de district et de bloquer les principales voies d'approvisionnement.

17. Entre mai et juillet, le nombre d'affrontements armés a augmenté de 14,7 % par rapport aux trois mois précédents, ce qui représente une augmentation de 24 % par rapport à la même période en 2015. Après un léger ralentissement durant le Ramadan, qui s'est déroulé du 7 juin au 6 juillet, les attaques des Taliban se sont de nouveau intensifiées après le 19 juillet, avec la brève capture des centres administratifs des districts de Khan Nechin et Sangin (province du Helmand), Qouch Tepa (province de Jozjan), Dahana-e Ghori (province de Baghlan), Dacht-e Archi, Khanabad et Qalaa-e Zal (province de Kondoz) et Khouaja Ghar (province de Takhar) et compte tenu des pressions constantes exercées sur la capitale de la province du Helmand, Lachkar Gah. Bien que les Forces nationales de sécurité afghanes aient repris le contrôle de la majorité d'entre eux, les centres de district sont restés soumis à de fortes pressions, en particulier dans le sud et le nord-est.

18. Entre le 20 mai et le 15 août, l'ONU a enregistré 5 996 atteintes à la sécurité dans l'ensemble du pays, ce qui représente une augmentation de 4,7 % par rapport à la même période en 2015 et une baisse de 3,6 % par rapport à la même période en 2014. Comme par le passé, les affrontements armés ont constitué la majorité des atteintes à la sécurité (62,6 %), suivis par les attaques impliquant le recours à des engins explosifs improvisés (17,3 %). La majorité des atteintes signalées (68,1 %) se sont produites dans le sud, le sud-est et l'est du pays. Les forces antigouvernementales ont également poursuivi leurs attaques asymétriques pour chercher à exercer une influence par des enlèvements, des actes d'intimidation et des assassinats. Au total, entre le 20 mai et le 15 août, on a enregistré 268 assassinats, dont 40 tentatives avortées, ce qui représente une baisse de 6,2 % par rapport à la même période en 2015. En outre, 109 enlèvements ont été signalés dans tout le pays pendant la période considérée, dont 15 cas d'enlèvements de masse. On a aussi compté 17 attentats-suicides, contre 26 pour la même période en 2015. Les attaques à fort retentissement se sont poursuivies à Kaboul et dans sa province. On peut citer notamment l'attaque commise contre les Hazaras qui ont manifesté le 23 juillet, qui a été revendiquée par l'État islamique d'Iraq et du Levant – province du Khorassan, et condamnée par les Taliban. Le 1er août, les Taliban ont quant à eux revendiqué l'attaque complexe d'une zone internationale abritant des entrepreneurs étrangers. Les trois assaillants et un policier ont été tués.

19. Lors du sommet de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) tenu à Varsovie les 8 et 9 juillet, les membres de l'organisation et les contributeurs à la mission Soutien résolu ont officialisé un accord sur le maintien de la présence de la mission en Afghanistan, avec sa structure actuelle, au-delà de 2016. À cette occasion, le Président et le Chef de l'exécutif se sont engagés à faire que le Gouvernement assume la responsabilité financière des Forces nationales de sécurité d'ici à 2024 et continue d'appliquer son programme de réforme, y compris en ce qui concerne la lutte contre la corruption et la protection des civils. Les membres de

l'OTAN, ainsi que le Japon et la République de Corée, ont réaffirmé leur engagement à continuer de financer les Forces nationales de sécurité afghanes jusqu'à la fin de 2020. Le texte issu du sommet a été accueilli favorablement par les dirigeants politiques afghans. Le 6 juillet, le Président des États-Unis, Barack Obama, a annoncé sa décision de maintenir 8 400 soldats américains dans le pays jusqu'en janvier 2017, renonçant à son plan antérieur de réduire les effectifs à 5 500 soldats d'ici à la fin de 2016. En juin, il avait autorisé la révision des règles d'engagement et de comportement, habilitant les troupes américaines à fournir un soutien plus direct aux Forces nationales de sécurité afghanes et à recourir davantage aux frappes aériennes, y compris contre les Taliban.

20. Les Forces nationales de sécurité afghanes ont fait quelques progrès s'agissant du renforcement de leurs moyens aériens, et les opérations à Kondoz ont été menées avec une plus grande souplesse tactique, bien que d'importantes lacunes aient subsisté en ce qui concerne la direction, le commandement et le contrôle, et la logistique. De plus en plus de pertes en hommes ont été signalées parmi les Forces nationales de sécurité depuis juin, en particulier de soldats tués au combat. On a continué de s'interroger sur la capacité des Forces à se maintenir dans la durée, compte tenu du taux d'attrition élevé. Le recrutement s'est poursuivi comme prévu, mais les taux de réenrôlement et de rétention des effectifs restent faibles et doivent augmenter pour compenser les pertes en hommes et la désertion. En juillet, les effectifs de l'Armée nationale afghane et de la Police nationale afghane atteignaient respectivement 86,6 % et 94 % des niveaux prévus. Malgré les efforts déployés pour renforcer leurs capacités opérationnelles, les Forces nationales de sécurité afghanes ont continué de s'appuyer sur les forces spéciales et les forces militaires internationales.

21. Outre le conflit opposant les Forces nationales de sécurité afghanes aux Taliban, la violence était aussi liée à la présence d'autres groupes antigouvernementaux armés sur le territoire afghan, y compris l'État islamique d'Iraq et du Levant – province du Khorassan. Depuis mon dernier rapport, les Forces nationales de sécurité afghanes, appuyées par les moyens militaires de la communauté internationale, ont augmenté leurs opérations terrestres et aériennes dans la province de Nangarhar contre l'État islamique d'Iraq et du Levant – province du Khorassan. Suite à ces opérations, nombre de combattants auraient été tués, de même que le dirigeant du groupe Hafiz Saeed Khan, tué le 26 juillet, et la présence du groupe dans la province aurait encore été réduite. Après avoir été délogés, quelques combattants du groupe se seraient rendus dans la province de Kounar.

22. Bien que le mollah Haibatullah Akhunzada ait consolidé son autorité sur les Taliban, les affrontements armés ont repris dans le district de Chindand (province d'Hérat) au début du mois de juillet entre deux commandants locaux affiliés respectivement à Akhundzada et au mollah Rasool. Plusieurs Taliban auraient été tués à cette occasion. Les affrontements se sont poursuivis jusqu'au début du mois d'août.

23. Au cours de la période considérée, 14 atteintes à la sécurité ont été dirigées directement ou indirectement contre les organismes des Nations Unies, dont six cas d'intimidation et sept atteintes de nature criminelle, qui ont touché en majorité des membres du personnel de nationalité afghane.

C. Coopération régionale

24. Depuis mon dernier rapport, les perspectives limitées de pourparlers de paix avec les Taliban, la question du statut des réfugiés afghans au Pakistan et les tensions aux frontières ont continué de nuire aux relations entre l'Afghanistan et le Pakistan. Les autorités pakistanaises sont restées déterminées à appliquer leurs procédures de contrôle au poste frontière de Tor Kham et, au 1[er] juin, seuls les Afghans munis d'un visa étaient autorisés à passer la frontière. Du 12 au 14 juin, les forces stationnées à la frontière à Tor Kham ont échangé des coups de feu après que les autorités Pakistanaises ont commencé à installer une porte à un endroit que les deux pays considèrent comme faisant partie de leur territoire. En tout, quatre membres des forces de sécurité à la frontière ont été tués et une quarantaine blessés, et le poste a été fermé. Après des échanges diplomatiques, les deux pays ont annoncé un cessez-le-feu le 15 juin et se sont entendus, le 24, pour mettre en place un mécanisme de coordination de haut-niveau visant à prévenir les affrontements transfrontaliers, qui s'est réuni à Kaboul le 26 juillet. Le 1[er] août, le Gouvernement afghan a condamné les travaux au poste frontière de Tor Kham, que le Pakistan venait d'achever. Le 19 août, les tensions se sont de nouveau intensifiées lorsque les autorités pakistanaises ont fermé le poste frontière de Chaman, dans la province de Kandahar, au motif que les forces de sécurité afghanes n'avaient pas pu empêcher des manifestants de s'en prendre à la porte. Parallèlement, des personnalités de l'opposition et des manifestants ont accru la pression exercée sur le Gouvernement afghan au sujet de sa politique envers le Pakistan.

25. Les projets régionaux d'amélioration des infrastructures et de la connectivité se sont poursuivis au cours de la période considérée. Le 4 juin, le Président Ghani et le Premier Ministre indien, Narendra Modi, ont inauguré le barrage de Salma, financé par l'Inde, et se sont engagés à transformer la ville de Hérat en un centre régional de transports. Le Ministre turkmène des affaires étrangères, Rashid Meredov, s'est rendu en Afghanistan pour discuter du projet de ligne ferroviaire entre Hérat et Toraghondi et s'est engagé à verser des contributions financières pour le projet de ligne entre Aqineh et Andkhoy. Les 2 et 3 juillet, le Président afghan s'est rendu en Arabie Saoudite pour y rencontrer le Roi Salman bin Abdul aziz Al Saud et le Vice-Prince héritier et Ministre de la défense, Mohammed ben Salman Al Saud.

26. L'Afghanistan et la République islamique d'Iran ont renforcé leur coopération au cours de la période considérée, comme suite à la signature de l'accord trilatéral conclu avec l'Inde le 23 mai sur le port iranien de Chabahar. La République islamique d'Iran a organisé une réunion des gouverneurs des provinces situées de part et d'autre de sa frontière avec l'Afghanistan à Machhad, les 25 et 26 juillet, afin d'examiner les conditions de sécurité et les nouvelles perspectives commerciales liées au port. Le Vice-Ministre des affaires étrangères, Hekmat Karzai, s'est rendu à Téhéran le 3 août pour discuter du commerce, des infrastructures et de la présence de ressortissants afghans en République islamique d'Iran. Le Conseiller afghan à la sécurité nationale, Hanif Atmar, s'est rendu en République islamique d'Iran les 6 et 7 août pour discuter de questions liées à la sécurité aux frontières et à la lutte contre l'extrémisme violent. Après une interruption de quatre ans, la Commission de coopération économique mixte République islamique d'Iran-Afghanistan s'est réunie pour la cinquième fois, le 10 août à Téhéran.

27. L'Afghanistan, des pays d'Asie centrale, la Chine et la Fédération de Russie ont tenu des consultations au sujet de la sécurité et de la coopération économique. À l'occasion du Sommet de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, tenu à Tachkent les 23 et 24 juin, les chefs d'État ont souligné l'importance qu'avaient la paix et la stabilité de l'Afghanistan pour la région. Le Président Ghani a demandé aux pays de la région de se joindre à l'Afghanistan dans la lutte contre le terrorisme et de s'entendre sur des mécanismes de coopération régionale. Le Conseiller à la sécurité nationale Atmar s'est rendu en Fédération de Russie du 25 au 27 juillet pour avoir un échange de vues sur la coopération dans la lutte contre la menace terroriste et l'assistance en matière de sécurité. Il s'est aussi rendu au Tadjikistan et au Kirghizistan les 10 et 12 août, également pour évoquer les questions de sécurité.

28. La Chine a mis en place un Mécanisme quadrilatéral de coopération et de coordination en matière de lutte antiterroriste auquel participent l'Afghanistan, le Pakistan et de le Tadjikistan. Le 3 août, lors de la réunion inaugurale accueillie par la Chine, les pays participants ont accepté d'intensifier leurs activités de coordination et d'échange d'informations, y compris en matière de gestion des frontières.

III. Droits de l'homme

29. Le 25 juillet, la MANUA a publié son rapport semestriel sur la protection des civils dans le cadre du conflit armé en Afghanistan, couvrant la période allant du 1er janvier au 30 juin. Elle a recensé 5 166 victimes civiles (1 601 morts et 3 565 blessés), ce qui représente une hausse de 4 % par rapport à la même période en 2015. Il s'agit du bilan le plus lourd établi par la MANUA depuis 2009. Parmi les victimes figurent 507 femmes (130 décédées et 377 blessées), soit une augmentation de 11 % par rapport à la même période en 2015. Le nombre de victimes parmi les enfants a considérablement augmenté (18 %) et s'est établi à 1 509 (388 morts et 1 121 blessés), principalement en raison des affrontements sur le terrain et des engins non explosés. La Mission a imputé 60 % de l'ensemble des victimes civiles aux éléments hostiles au Gouvernement, 23 % aux forces progouvernementales (dont 20 % aux Forces nationales de sécurité afghanes, 2 % aux groupes armés progouvernementaux et 1 % aux forces militaires internationales) et 13 % aux tirs croisés entre les deux, dont la responsabilité n'a pas pu être attribuée à telle ou telle partie. Les restes explosifs de guerre seraient responsables de 4 % des victimes civiles. Les affrontements au sol sont restés la principale cause des pertes civiles, avec 1 972 victimes (459 morts et 1 423 blessés), suivis des attaques complexes, des attentats-suicides et des engins explosifs improvisés. En réponse au rapport, le Cabinet du Président a publié une déclaration soulignant qu'il était déterminé à protéger les civils et que le Gouvernement avait arrêté la version définitive de sa politique nationale visant à limiter les pertes civiles, qui entrerait bientôt en vigueur.

30. Les Taliban et les éléments hostiles au Gouvernement ont poursuivi leurs attaques de grande envergure dans des zones habitées par des civils, qu'ils ont continué de cibler. Le 20 juin, un attentat-suicide revendiqué par les Taliban a touché un véhicule qui transportait des agents de sécurité privés à Kaboul, faisant 15 morts et 7 blessés civils. Le 30 juin, un autre attentat-suicide, également revendiqué par les Taliban, a visé, à Kaboul toujours, un convoi qui conduisait des cadets de la Police nationale afghane a fait 34 morts et 79 blessés parmi les civils.

31. Entre le 1er avril et le 30 juin, l'Équipe spéciale de surveillance et d'information concernant les violations perpétrées contre des enfants a recensé et confirmé 399 cas dans lesquels des enfants avaient été touchés. Elle a dénombré 213 morts (150 garçons, 60 filles et 3 n'ayant pas pu être identifiés) et 600 blessés (395 garçons, 203 filles et 2 n'ayant pas pu être identifiés). Ce sont les affrontements au sol qui ont fait le plus grand nombre de victimes (436, soit 54 % du nombre total), suivis des engins explosifs improvisés (123, soit 15 % du nombre total) et des restes explosifs de guerre (95, soit 12 % du nombre total). Les attaques aériennes ont fait 51 morts ou blessés parmi les enfants (soit 6 % du nombre total), dont 42 ont été imputés à l'Armée nationale afghane et 9 aux forces militaires internationales. L'Équipe spéciale a déterminé que les 108 autres enfants touchés avaient été victimes de tactiques diverses, comme des assassinats ciblés, des attentats-suicides ou des attaques complexes.

32. L'Équipe spéciale a attribué 39 % des victimes faites parmi les enfants, c'est-à-dire la plus grande partie, aux éléments hostiles au Gouvernement, dont 212 aux Taliban, et 36 % aux forces progouvernementales. En outre, les tirs transfrontaliers des forces militaires pakistanaises auraient fait quatre victimes parmi les enfants. Il n'a pas été possible d'attribuer à telle ou telle partie au conflit la responsabilité des 203 autres victimes : l'ONU a établi que sept attaques avaient ciblé des établissements scolaires et huit des établissements de soins, qu'un garçon avait été enlevé et que quatre autres violations étaient liées à un déni d'accès humanitaire. Au cours de la période considérée, l'ONU a reçu des informations selon lesquelles les Taliban avaient couramment recours à des enfants soldats dans la province de Badakhchan. En conséquence, 100 à 120 familles auraient fui la zone, par peur que les Taliban recrutent leurs enfants, entre autres. Entre juin et août, le Ministère de l'intérieur a ouvert six nouvelles unités de protection de l'enfance dans les centres de recrutement de la police des provinces de Bamiyan, Sari-Pul, Jozjan, Samangan, Kounar et Laghman, portant le nombre total d'unités de ce type à 13 dans l'ensemble du pays.

33. Au cours de la période considérée, les Ministères de l'intérieur et de l'éducation ainsi que la Direction nationale de la sécurité ont publié des directives visant à mieux protéger les enfants. Le 18 juin, le Ministère de l'intérieur en a publié une interdisant aux médias d'aborder la question des enfants arrêtés pour atteinte à la sûreté nationale. Les 4 juin et 4 juillet, le Ministère de l'éducation a envoyé à tous les ministères compétents en matière de sécurité deux directives dans lesquelles il était souligné que l'Afghanistan était attaché à la Déclaration sur la sécurité dans les écoles et demandé que les forces de sécurité cessent d'utiliser les écoles à des fins militaires. Le 2 juillet, la Direction nationale de la sécurité a publié une directive visant à mettre fin aux transferts d'enfants dans des établissements pénitentiaires pour adultes, y compris l'établissement de haute surveillance situé dans la province de Parwan, près de Kaboul, et à faciliter la remise en liberté ceux qui y étaient détenus.

34. Le Gouvernement a poursuivi ses efforts pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles. Le 11 juin, il a approuvé une stratégie de lutte contre la violence à l'égard des femmes et un plan d'action connexe pour la période 2016-2020. Le 26 juillet, la Chef du Département des questions relatives aux femmes de Ghazni a été victime d'une agression, dont les auteurs n'ont pas été identifiés.

35. Le 17 juillet, la Commission afghane indépendante des droits de l'homme a publié son rapport annuel sur le mariage d'enfants, dans lequel elle a indiqué que 235 filles avaient été mariées entre mars 2015 et mars 2016, soit une augmentation de 4 % par rapport à l'année précédente. Elle y propose une série de mesures correctives qui pourraient être prises dans le cadre du dispositif juridique de protection des filles en vigueur.

36. Au cours de la période considérée, la MANUA a enregistré deux exécutions de femmes accusées « d'outrage aux bonnes mœurs » par des éléments hostiles au Gouvernement, dans les provinces de Samangan et de Sar-e Pol, dans le nord du pays, les 16 juillet et 1er août. En juin, dans la province de Takhar, des éléments hostiles au Gouvernement ont voulu condamner une femme à la lapidation, mais en ont été empêchés par des anciens. Depuis le début de l'année 2016, la MANUA a enregistré sept cas de femmes soumises à des punitions prononcées par des mécanismes de justice parallèle : quatre ont été exécutées et trois condamnées à des châtiments corporels par des éléments hostiles au Gouvernement.

37. L'ONU continue de sensibiliser l'opinion aux droits des femmes et d'offrir à ces dernières des services d'appui direct. Entre le 20 juillet et le 10 août, elle a organisé des tables rondes à ce sujet dans les provinces de Baghlan, Hérat, Khost, Paktika et Zabol, auxquelles ont participé plus de 300 Afghans, dont 180 femmes, ainsi que des débats télévisés. Elle continue d'apporter un soutien à 11 centres de protection des femmes et à 5 centres d'orientation familiale pour les victimes de violence domestique, dans 13 provinces. La Secrétaire général adjointe et Directrice exécutive de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme, Phumzile Mlambo-Ngcuka, s'est rendue à Kaboul du 18 au 21 juillet et y a rencontré le Président et le chef de l'exécutif.

38. Le 15 juin, la chambre haute de l'Assemblée nationale a confirmé la décision prise par la chambre basse, qui avait rejeté les dispositions du décret présidentiel du 2 septembre 2015 relatives à la détention provisoire, en invoquant le droit à une procédure régulière et à la liberté, garanti par la Constitution. D'autres dispositions du décret ont été approuvées, comme celles allongeant la durée de la détention provisoire pour les personnes accusées d'atteinte à la sécurité.

39. En réponse à une demande du Ministère de la justice, la MANUA a fini d'évaluer les établissements de réadaptation des mineurs dans le cadre de la mise en conformité avec les règles des Nations Unies pour la protection des mineurs privés de liberté, ou Règles de La Havane. Elle a déterminé que si des avancées avaient faites ces dix dernières années, il restait encore des choses à améliorer, et qu'il fallait notamment augmenter le nombre d'établissements de réadaptation des mineurs dans les États.

IV. Mise en œuvre du Processus de Kaboul et coordination de l'aide au développement

40. L'Afghanistan a continué de se heurter à des difficultés liées notamment à la transition de 2014 et à la lenteur de la croissance économique. Les donateurs se sont de nouveau engagés à appuyer le secteur de la sécurité lors du sommet de l'OTAN mentionné précédemment et tenu à Varsovie en juillet, mais les analyses de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international soulignent systématiquement depuis 2012 que les dépenses de sécurité de l'Afghanistan deviendront

insoutenables à terme, faute d'une augmentation des revenus découlant de la croissance économique et d'une consolidation des dépenses, en particulier dans le secteur de la sécurité.

41. Le 20 juillet, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international a accordé à l'Afghanistan une facilité élargie de crédit d'un montant de 45 millions de dollars pour une durée de trois ans. Le programme économique mis en place dans le cadre de cette facilité vise à aider à mobiliser des appuis supplémentaires auprès des donateurs et à soutenir les politiques nationales de croissance économique. Après la ratification par le Parlement du traité d'adhésion, le 22 juin, l'Afghanistan a accédé à l'Organisation mondiale du commerce en tant que membre à part entière le 29 juillet.

42. Poursuivant ses préparatifs en vue de la Conférence de Bruxelles sur l'Afghanistan, le Gouvernement a présenté le 30 juillet une deuxième version du projet de Cadre national pour la paix et le développement en Afghanistan aux partenaires de développement pour qu'ils formulent des observations à ce sujet. Les observations des partenaires ont notamment porté sur les projections macroéconomiques, les priorités sectorielles et l'importance de prendre en compte les déplacements de population dans les plans de développement gouvernementaux. Le Gouvernement afghan s'est engagé à présenter officiellement un projet de cadre finalisé lors de la réunion extraordinaire du Conseil commun de coordination et de suivi prévue le 4 septembre.

43. En août, le Gouvernement a commencé à présenter aux représentants des donateurs, à titre préliminaire et en amont de la Conférence de Bruxelles, les plans sectoriels de développement, et notamment le programme national Charte pour les citoyens, qui concerne la prestation de services, ainsi que les plans relatifs à l'agriculture, au développement urbain, à l'autonomisation économique des femmes et aux infrastructures. Un débat a en outre été lancé concernant les propositions du Gouvernement s'agissant de l'actualisation des résultats concrets que doit permettre d'obtenir le Cadre de responsabilité mutuelle en vue de l'autonomie en 2017-2018, le Gouvernement et les partenaires de développement ayant à cœur de s'assurer que ces résultats soient clairement liés au Cadre national pour la paix et le développement en Afghanistan. Le 31 juillet, des réseaux représentant la société civile ont lancé une série de consultations à l'échelon national et sous-national pour recenser les préoccupations de la population et les synthétiser dans un exposé de position qui sera présenté à la Conférence de Bruxelles.

44. Le Gouvernement a redoublé d'efforts pour mettre en œuvre son programme de lutte contre la corruption. Le 30 juin, il a publié un décret présidentiel portant création d'un tribunal spécialisé chargé de traiter les affaires de corruption, le Centre de justice pénale chargé de la lutte contre la corruption. Le 28 juillet, le Président a présidé la première réunion du Haut Conseil de la gouvernance, de la justice et de la lutte contre la corruption, au cours de laquelle le Haut Conseil a souscrit aux recommandations de la Cour suprême tendant à accorder au Centre de justice pénale une juridiction nationale, qui lui permettra de connaître des affaires de corruption de grande envergure commises dans toutes les provinces du pays, dès lors qu'elles impliquent de hauts fonctionnaires ou qu'elles ont entraîné la perte d'importantes sommes d'argent – au minimum 5 millions d'afghanis (soit environ 73 000 dollars).

45. Les autorités ont indiqué que la réforme agraire avait progressé. Le 12 juillet, le Président-Directeur général de l'Autorité foncière indépendante afghane a annoncé une simplification de la procédure d'autorisation permettant aux investisseurs privés de louer des terres appartenant à l'État, grâce à laquelle les étapes administratives nécessaires ont été ramenées de 52 à 9. Cela a permis de réduire le délai de traitement des demandes, qui est passé de plusieurs mois à quelques semaines, et d'augmenter les revenus provenant de la location des terres, lesquels sont passés de 140 000 dollars à 3,4 millions de dollars. Le rapport de la MANUA intitulé « Water Rights: An Assessment of Afghanistan's Legal Framework Governing Water for Agriculture » (Les droits relatifs à l'eau : Évaluation du cadre juridique régissant la gestion de l'eau pour l'agriculture en Afghanistan), dans lequel sont formulées des recommandations concernant l'établissement de mécanismes de règlement des différends, a été communiqué au Ministère de l'énergie et de l'eau et à celui de l'agriculture, de l'irrigation et de l'élevage.

46. La révision de la politique de gouvernance à l'échelon infranational, un des engagements à court terme pris par le Gouvernement au titre du Cadre de responsabilité mutuelle en vue de l'autonomie, s'est poursuivie. Au cours de la période considérée, la Direction indépendante de la gouvernance locale a organisé une série de consultations dans 30 des 34 provinces du pays sur le projet révisé de politique de gouvernance infranationale. Ces consultations devraient être suivies de discussions avec les ministères concernés, la société civile et les partenaires internationaux avant que le projet révisé ne soit soumis au Président et au Cabinet pour approbation. Le Gouvernement a également poursuivi la mise en œuvre de son programme de réforme de la fonction publique. Six maires ont été nommés par le Président à l'issue d'une procédure de sélection, ce qui a porté à 21, sur un total de 33, le nombre de maires désignés de cette façon en 2016, et à 154 au total.

47. Le Gouvernement a poursuivi ses efforts visant à professionnaliser la Police nationale afghane. Au cours de la période considérée, des fonctionnaires du Ministère de l'intérieur se sont employés à consolider le plan stratégique du Ministère, avec l'appui de la communauté internationale et notamment de la MANUA. Le 31 juillet, le Conseil international de coordination de la police a approuvé les grandes lignes d'un plan d'action détaillé destiné à remédier aux principales lacunes constatées dans l'administration de la police, dans la formation des effectifs et dans la structure de commandement et de contrôle, ainsi que dans le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des programmes. L'Organisation des Nations Unies a continué de fournir un appui technique visant à promouvoir la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la réforme du secteur de la sécurité. En mai-juin, des membres de la MANUA se sont entretenus avec 314 femmes membres de la Police nationale afghane, soit quelque 10 % des femmes appartenant au corps de police, ainsi qu'avec des responsables de la Police nationale dans 19 des 34 provinces, pour évaluer les progrès accomplis dans ce domaine. Des lacunes ont été recensées dans la protection des femmes agents de police, notamment en ce qui concerne le harcèlement sur le lieu de travail; en outre, la mise en œuvre des politiques en faveur de l'égalité des sexes reste problématique dans les districts. Le 11 juillet, le Ministère de l'intérieur a mis en place un mécanisme de dépôt de plaintes pour prévenir et combattre le harcèlement sexuel à l'égard des femmes agents de police. Afin d'accroître le nombre de femmes dans le corps de police, le Ministère a organisé en Turquie une formation à l'intention de 91 femmes membres de la Police nationale afghane.

V. Aide humanitaire

48. La situation humanitaire est demeurée préoccupante : la détresse des populations nouvellement déplacées en raison du conflit a été exacerbée par la persistance des difficultés entravant l'accès humanitaire. La vulnérabilité des communautés rurales a quant à elle été aggravée par la poursuite des déplacements, la persistance de taux élevés de malnutrition et la difficulté d'accéder aux soins de santé.

49. Au 14 août, l'Organisation avait eu connaissance de plus de 211 246 cas de personnes nouvellement déplacées depuis janvier 2016 dans 29 des 34 provinces, soit une diminution de 6,6 % par rapport aux chiffres enregistrés à la même période en 2015. Il y a eu au moins 48 068 nouveaux déplacés depuis le début du mois de juin. Plus de la moitié de ces nouveaux déplacements ont été signalés dans les trois provinces de Badakhchan, Helmand et Takhar. Dans la province de Nangarhar, 3 306 personnes ont été déplacées au cours des deux derniers mois du fait de l'intensification des opérations aériennes menées par les forces gouvernementales et internationales contre l'État islamique d'Iraq et du Levant – province du Khorassan. Dans la province du Helmand, l'escalade des affrontements autour de la capitale provinciale, Lachkar Gah, a entraîné le déplacement de plus de 15 000 personnes à ce jour. L'Organisation et les organisations non gouvernementales fournissent aux populations déplacées une aide humanitaire sous forme d'espèces, de vivres et d'articles non alimentaires. Les restrictions d'accès et la difficulté de connaître le nombre exact de déplacés continuent d'entraver l'action humanitaire.

50. Les populations déplacées demeurent extrêmement vulnérables, en particulier celles qui subissent un déplacement prolongé ou qui ont été déplacées de façon répétée. L'insécurité alimentaire et l'accès limité aux services de base, notamment aux soins de santé et à un approvisionnement en eau et à des services d'assainissement adéquats, rendent la situation sanitaire et le problème de la malnutrition plus préoccupants encore. D'après les évaluations effectuées récemment auprès des populations déplacées sur l'ensemble du territoire afghan, la malnutrition sévère constatée chez les enfants de moins de 5 ans atteignait les seuils d'urgence. Certaines des provinces où ont été signalés les plus importants niveaux de déplacements, notamment les provinces du Helmand et d'Orozgan, avaient déjà eu du mal à satisfaire les besoins des 170 000 enfants ayant actuellement besoin d'un traitement contre la malnutrition en raison de l'insuffisance des services.

51. Le nombre de réfugiés rentrant chez eux dans le cadre du programme de rapatriement librement consenti de l'Organisation a sensiblement augmenté depuis juillet, après être resté très faible entre janvier et juin. Au 30 juin, 7 804 réfugiés avaient été rapatriés, dont 6 875 en provenance du Pakistan et 852 en provenance de la République islamique d'Iran. Le nombre de rapatriés a augmenté de 450 % en six semaines depuis le 1er juillet, et cette augmentation concerne en particulier les rapatriés en provenance du Pakistan. Au 15 août, un total de 42 472 Afghans étaient revenus du Pakistan dans le cadre du programme de rapatriement librement consenti depuis 2002, 1 560 étaient revenus de la République islamique d'Iran et une centaine étaient revenus d'autres pays. Cette augmentation s'explique par le fait que l'Organisation a renforcé l'appui qu'elle fournit pour faciliter la réintégration des rapatriés, notamment en portant la prime de rapatriement qu'elle leur verse de 150 dollars à 350 dollars, par les incertitudes qui planent sur le statut des réfugiés afghans au Pakistan au-delà de la fin de l'année 2016 et par le fait que les communautés d'accueil et les autorités locales se sont montrées plus réticentes à accueillir des réfugiés afghans.

52. Les cas d'expulsion et de retour d'Afghans sans papiers du Pakistan ont eux aussi considérablement augmenté depuis le 1er juillet par rapport aux six premiers mois de l'année, alors que le nombre de cas est resté stable s'agissant des Afghans en provenance de la République islamique d'Iran. Cela fait suite à la diminution de 25 % des cas d'expulsion et de retour d'Afghans sans papiers en provenance du Pakistan et de la République islamique d'Iran constatée entre le 1er janvier et le 30 juin par rapport à la même période en 2015. Parmi ces 253 041 Afghans sans papiers, 138 768 sont rentrés d'eux-mêmes (116 123 de la République islamique d'Iran et 22 645 du Pakistan) et 114 273 ont été expulsés (99 649 de la République islamique d'Iran et 14 624 du Pakistan). Les chiffres ont atteint un niveau record depuis juillet, avec un total de 29 135 retours et expulsions du Pakistan en juillet et de 35 000 au cours des deux premières semaines d'août. Les rapatriés ont cité l'augmentation des contrôles de police et les incertitudes croissantes concernant leur statut au Pakistan, allant jusqu'à la crainte d'être expulsés, comme étant les principales raisons ayant motivé leur retour en Afghanistan.

53. Le 29 juin, le Gouvernement pakistanais a prorogé jusqu'à la fin de l'année 2016 la validité des cartes délivrées aux réfugiés afghans comme preuves de leur enregistrement, qui devaient normalement expirer le 30 juin. Lors d'une réunion de la Commission tripartite tenue à Islamabad le 19 juillet, les Gouvernements afghan et pakistanais et l'Organisation ont prorogé l'accord tripartite régissant le rapatriement des citoyens afghans se trouvant au Pakistan. Les trois parties se sont de nouveau engagées à trouver des solutions durables pour les réfugiés afghans vivant au Pakistan et ont réaffirmé leur appui au principe d'un rapatriement librement consenti et effectué dans la sécurité et la dignité.

54. Les Afghans ont continué à émigrer vers l'Europe, quoique à un rythme plus lent qu'en 2015. Depuis le début de l'année, 44 699 Afghans sont arrivés en Europe par la mer, ce qui représente 17 % des arrivées, soit une diminution par rapport à la proportion de 21 % constatée en juin. Entre janvier et juillet, l'Organisation internationale pour les migrations a aidé 4 527 rapatriés volontaires en provenance d'Europe, dont 79 % d'hommes, contre 764 durant la même période en 2015. Près de la moitié de ces rapatriés arrivaient d'Allemagne, même si un nombre croissant d'entre eux arrivaient de Grèce et de Turquie. Ces rapatriés sont pour la plupart rentrés dans les provinces de Hérat et de Balkh et à Kaboul. Le nombre de rapatriés a continué d'augmenter au cours du deuxième trimestre : une assistance a été fournie à 2 639 rapatriés, contre 1 400 au cours du premier trimestre.

55. L'action visant à éradiquer la poliomyélite, qui reste endémique en Afghanistan, a continué d'être entravée par des difficultés d'accès et des problèmes de sécurité. Au cours de la période à l'examen, un nouveau cas de poliomyélite a été recensé dans la province du Kounar, ce qui a porté à six le nombre total de nouveaux cas détectés dans le pays en 2016. Le nombre d'enfants n'ayant pas pu être vaccinés a été porté à 320 000 au cours de la période, contre 200 000 au cours de la période précédente. Parmi eux se trouvaient notamment environ 157 857 enfants vivant dans la province de Kondoz, zone de combats actifs au cours de la période, et 76 284 autres vivant dans la province de Nangarhar, où des éléments hostiles au Gouvernement ont empêché l'accès humanitaire. Le contrôle de la qualité des campagnes de vaccination menées dans les provinces de Farah, du Helmand et de Kandahar est resté limité en raison de l'insécurité qui règne dans ces zones, et les menaces relatives à l'interdiction pure et simple des campagnes de vaccination ont continué à peser dans plusieurs provinces clefs, notamment dans celles de Kandahar et du Helmand.

56. Les cadres mondiaux de suivi de l'Organisation ont indiqué la persistance d'entraves à l'accès humanitaire, principalement liées à l'insécurité qui règne dans l'est, le sud et le nord du pays. Au total, 45 incidents visant des organisations non gouvernementales, l'ONU et d'autres organisations internationales ont été enregistrés entre le 1er mai et le 31 juillet, contre 75 au cours des quatre premiers mois de l'année. Cinq travailleurs humanitaires ont été tués et cinq autres blessés au cours de la période considérée; cinq d'entre eux avaient été tués et dix autres blessés au cours de la période précédente. Le nombre d'enlèvements enregistrés pour l'année 2016 à ce jour correspond aux chiffres constatés en 2015, avec 93 travailleurs humanitaires enlevés. Le nombre d'enlèvements a fortement diminué entre le 1er mai et le 31 juillet, période au cours de laquelle 12 travailleurs humanitaires ont été enlevés, contre 81 pendant les quatre premiers mois de 2016.

57. Les partenaires associés à la lutte antimines ont, sous la coordination de l'Organisation, dépollué 39 champs de mines, un champ de bataille et trois champs de tir, ce qui a permis de déclarer exemptes de mines 12 localités. Selon les estimations, il reste en Afghanistan 4 005 champs de mines, 330 champs de bataille et 62 champs de tir minés, ce qui perturbe la vie des populations de 1 589 localités et signifie la persistance de la menace que représentent les engins explosifs improvisés à plateau de pression.

58. Au 10 août, le montant global des financements humanitaires pour l'Afghanistan atteignait 277 millions de dollars, dont 122 millions réservés aux activités prévues dans le Plan d'aide humanitaire de 2016 pour l'Afghanistan et 157 millions de dollars destinés au Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge; à cette même date, le Plan d'aide était financé à hauteur de 31 %. À ce jour, le Fonds humanitaire pour l'Afghanistan a reçu 44,2 millions de dollars pour l'année 2016, ces fonds étant essentiellement destinés à financer les soins de santé d'urgence, l'assistance aux familles déplacées et les évaluations des besoins humanitaires. Le 30 juillet, l'équipe de pays pour l'action humanitaire a approuvé les objectifs stratégiques élaborés par son équipe spéciale sur l'intégration de l'égalité des sexes dans l'action humanitaire et définissant les normes minimales à respecter s'agissant de la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes.

VI. Lutte contre les stupéfiants

59. La période considérée a vu la fin de la récolte d'été de pavot, et les informations préliminaires dont on dispose indiquent qu'il y a eu une augmentation à la fois de la surface des zones cultivées et de la production d'opium. Dans la province du Helmand, les Taliban ont sensiblement intensifié leur offensive après la fin de la récolte de pavot. L'opium a également continué d'être une précieuse source de financement pour les insurgés. Les activités d'élimination des cultures de plantes servant à fabriquer des drogues menées en Afghanistan au cours de la saison de croissance ont été les moins importantes enregistrées au cours des dix dernières années, en raison de l'insécurité qui règne, en particulier dans la province du Helmand. Huit membres des forces de sécurité afghanes ont été tués et sept autres blessés au cours d'opérations d'élimination des cultures.

60. Entre le 24 mai et le 17 août, les services de répression afghans ont mené 325 opérations de lutte contre les stupéfiants, lesquelles ont abouti à la saisie de 375 kilogrammes d'héroïne, de 267 kilogrammes de morphine, de

2 163 kilogrammes d'opium, de 6,41 kilogrammes de méthamphétamine et de 487 kilogrammes de haschisch, ainsi qu'à celle de 2 341 kilogrammes de précurseurs solides et de 1 628 litres de précurseurs liquides. En outre, 403 suspects ont été arrêtés et 63 véhicules, 53 armes et 56 téléphones mobiles saisis. Un membre des Forces nationales de défense et de sécurité afghanes a été tué et un autre blessé lors de ces opérations.

61. Les 19 et 20 juillet, des représentants des services de répression de l'Afghanistan, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan et du Tadjikistan, et du Centre régional d'information et de coordination pour l'Asie centrale, de l'Organe international de contrôle des stupéfiants et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime se sont réunis à Tachkent à l'occasion de la neuvième session du Groupe de travail régional chargé du renseignement sur les précurseurs, pour examiner l'évolution récente de la situation s'agissant du trafic de précurseurs et définir les prochaines mesures à prendre. Les participants ont souligné la nécessité de renforcer le partage d'informations par l'intermédiaire des organes régionaux, et notamment du Centre régional d'information et de coordination. Ils ont également débattu de la possibilité de permettre à d'autres organes régionaux, notamment à l'Organisation du Traité de sécurité collective et à l'Organisation de Shanghai pour la coopération d'être membres de leur Groupe de travail. Ils ont également convenu de nouvelles mesures visant à repérer et à intercepter les cargaisons de produits chimiques introduits clandestinement dans la région pour être utilisés aux fins de la fabrication illicite d'héroïne.

VII. Appui à la Mission

62. La MANUA a achevé les travaux de construction de ses nouveaux locaux à Kondoz, lesquels comprennent des hébergements, et s'efforce de se mettre en pleine conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle. Le transfert du personnel recruté sur le plan international à Kondoz a commencé le 8 août. Entre le 1er juin et le 31 juillet, la MANUA a mené 180 missions terrestres et 140 missions aériennes, ainsi que 350 missions de sensibilisation inversées, dans le cadre desquelles des représentants de districts se sont rendus dans les bureaux locaux de la Mission.

VIII. Observations

63. Au cours des derniers mois, le Gouvernement s'est principalement concentré sur les difficultés économiques et les problèmes de sécurité, en prenant notamment des mesures visant à lutter contre la corruption, ainsi que sur les préparatifs de la Conférence cruciale de Bruxelles sur l'Afghanistan. Toutefois, les fractures politiques constatées au cours des dernières semaines ont mis l'unité du Gouvernement à rude épreuve. Or le pays aura besoin d'avoir à sa tête des dirigeants unis et solides pour faire face aux problèmes de sécurité et de développement et aux difficultés économiques complexes qu'il connaît. J'appelle les dirigeants afghans à faire preuve d'un esprit de coopération et de parvenir à un véritable accord sur la voie à suivre, dans l'intérêt du peuple afghan.

64. Un certain nombre de personnalités afghanes ont exprimé publiquement les préoccupations que suscite chez eux la voie suivie par le Gouvernement. Je les

encourage à s'engager de façon plus constructive, afin d'appuyer et de renforcer la capacité du Gouvernement à mettre en œuvre des réformes efficaces. Je demande à tous les dirigeants de dépasser leurs divergences politiques et d'agir dans l'intérêt du pays.

65. Il est crucial d'adopter cette démarche constructive alors que nous assistons à une intensification du conflit. Sur le plan de la sécurité, la situation en Afghanistan demeure complexe : les affrontements armés et les attentats-suicides restent très fréquents, comme illustré notamment par l'attaque commise le 23 juillet contre une manifestation de Hazaras, qui a été revendiquée par l'État islamique d'Iraq et du Levant – province du Khorassan et qui a constitué l'incident le plus meurtrier enregistré par l'Organisation en Afghanistan depuis 2001. L'augmentation du nombre de morts et de blessés parmi les civils et la poursuite des déplacements de populations sont synonymes d'une érosion continue des droits fondamentaux de femmes, d'hommes et d'enfants, en particulier des droits à la vie et à l'intégrité physique, du droit à l'éducation et de la liberté de circulation. Une fois de plus, je demande instamment à toutes les parties de prendre des mesures permettant d'atténuer les répercussions du conflit sur la population. Les Taliban doivent respecter le droit international humanitaire. Une fois qu'il aura présenté sa politique visant à limiter les pertes civiles et le plan d'action connexe, le Gouvernement se devra de les mettre en œuvre : c'est un point important.

66. Malgré les progrès réalisés dans l'élaboration d'un cadre normatif, l'insécurité et la discrimination profondément ancrée dans les mentalités ont continué d'empêcher des segments de la population de jouir pleinement de leurs droits; c'est notamment le cas des femmes, qui subissent des actes de violence et pâtissent des restrictions imposées à leur participation à la vie publique. L'attaque ciblée, perpétrée par des assaillants non identifiés, qui a visé la chef du Département des questions relatives aux femmes à Ghazni le 26 juillet a mis en lumière les lourdes menaces qui pèsent sur les femmes influentes qui participent à la vie publique.

67. Il a été pris acte de la portée et de l'intensité du conflit ainsi que de la nécessité de fournir des moyens essentiels aux forces de sécurité afghanes dans les décisions prises au sommet déjà mentionné de l'OTAN s'agissant de la prolongation de la présence de la mission Soutien résolu et du financement fourni aux Forces nationales de défense et de sécurité afghanes. La finalisation des nominations à tous les ministères compétents en matière de sécurité est une bonne nouvelle. Il faudra poursuivre les efforts pour assurer le fonctionnement à long terme du secteur de la sécurité et régler les problèmes majeurs que sont le manque de moyens, le moral du personnel et la cohésion interne. Je reste préoccupé par toute tentative de recourir à des forces armées irrégulières. Une application défaillante du principe de responsabilité et des lacunes en matière de contrôle peuvent faire plus de mal que de bien et risquent de saper la légitimité du Gouvernement et l'état de droit.

68. En prévision de la Conférence de Bruxelles, le Gouvernement a pris des mesures pour renforcer les institutions chargées de la lutte contre la corruption, action cruciale pour obtenir la confiance de la population afghane et des donateurs. La première réunion du Haut Conseil de la gouvernance, de la justice et de la lutte contre la corruption et la création du Centre de justice pénale chargé de la lutte contre la corruption ont constitué d'importantes premières étapes vers une meilleure application du principe de responsabilité et une politique qui inspire plus de confiance à la population. Il s'agit d'une entreprise complexe qui doit être systématique et qui doit respecter les garanties prévues par la loi. S'agissant des

élections, il est nécessaire d'accélérer les progrès dans les réformes et dans les préparatifs des prochains cycles électoraux.

69. La décision prise par la chambre haute de l'Assemblée nationale de rejeter l'article relatif à la détention provisoire dans le décret présidentiel du 2 septembre 2015 est une bonne nouvelle. Il faut espérer que le Gouvernement modifiera également les dispositions du décret relatives à la prolongation de la période de détention provisoire pour les mettre en conformité avec la Constitution et avec le Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

70. La sécurité et la stabilité politique seront des conditions préalables à la croissance économique, en particulier si l'on veut élargir les perspectives du secteur agricole. La croissance économique dépendra aussi de la mise en œuvre d'un cadre juridique et réglementaire qui facilite l'investissement, la participation du secteur privé et l'accès aux services de base. Les consultations avec la société civile et l'élaboration de plans sur le modèle de la Charte pour les citoyens en amont de la Conférence de Bruxelles sont des éléments encourageants qui prouvent que le rôle crucial des communautés locales dans l'obtention de résultats en matière de développement est désormais reconnu. Pour que le programme de Bruxelles puisse être pleinement concrétisé, il sera essentiel que les Afghanes soient véritablement associées à son élaboration et à sa mise en œuvre.

71. L'année 2016 a été marquée par le grand nombre de personnes déplacées en raison du conflit. Je reste préoccupé par la difficulté du Gouvernement afghan à garantir leur sécurité et leur bien-être. Il sera nécessaire d'améliorer l'accès humanitaire à ces personnes, les conditions de sécurité et les financements mis à disposition pour leur venir en aide si l'on veut pouvoir dûment évaluer leurs besoins et y répondre pleinement. Je demande instamment à tous les pays de la région et aux autres de veiller à ce que le retour des réfugiés afghans se fasse dans le cadre d'un rapatriement librement consenti, effectué dans la sécurité et la dignité, et en tenant compte de la situation actuelle de l'Afghanistan.

72. Sur le long terme, l'appui des pays de la région est essentiel tant pour la croissance économique en Afghanistan que pour le règlement des problèmes liés à la paix et à la sécurité. Les multiples initiatives relatives aux infrastructures en cours amélioreront les perspectives s'agissant du commerce et des échanges et traduisent l'intérêt commun et le souci de la prospérité future. Les cadres régionaux visant à garantir la stabilité et à promouvoir le dialogue ont un rôle important à jouer. La période considérée a été marquée par la survenue de tensions particulières dans les relations entre le Pakistan et l'Afghanistan. J'exhorte les dirigeants des deux pays à travailler ensemble pour surmonter ces difficultés et rétablir la confiance. Je suis favorable à l'organisation d'activités de sensibilisation dans le cadre du Processus d'Istanbul sur la sécurité et la coopération régionales pour la paix et la stabilité en Afghanistan afin de renforcer la collaboration aux fins de la lutte contre la menace que représente le terrorisme transnational dont la défaite exige la mise en place d'une stratégie régionale coordonnée.

73. L'impératif primordial demeure la paix. Je regrette que les Taliban n'aient pas répondu à l'appel lancé par le Président qui, dans la déclaration qu'il a prononcée à l'occasion du Ramadan, les a engagés à participer à un processus de paix. L'ONU continue de collaborer avec toutes les parties et se tient prête à fournir son appui. L'instauration de conditions propices à la paix nécessitera l'unité et la détermination des dirigeants afghans. J'encourage les États Membres à œuvrer en faveur de la stabilité en Afghanistan et à exercer toute l'influence possible sur les Taliban en vue

de jeter les bases d'une reprise des pourparlers directs entre ceux-ci et le Gouvernement.

74. Je remercie l'ensemble du personnel de l'ONU présent en Afghanistan et mon Représentant spécial, Tadamichi Yamamoto, pour le dévouement sans faille dont ils continuent de faire preuve, dans des conditions difficiles, afin de tenir les engagements que nous avons pris pour venir en aide au peuple afghan.